

**Mairie de SOUILHANELS**  
**1, Rue d'Autan**  
**11400 SOUILHANELS**  
**Tél : 04 68 60 03 92**

**PROCES - VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 novembre 2024**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation PV 08 octobre 2024
- 2/ Délibération pour convention avec la CCCLA pour mise à disposition d'un agent des services techniques

### **Questions diverses (ne nécessitant pas de délibération)**

- Information virements de crédits pour extension réseau SYADEN
- Information carrière agent communal.
- Réflexion vitesse et sécurité
- DPE bâtiments communaux
- Colis de fin d'année
- Matériel espaces verts
- Retours réunion école et SIRS
- Programmation vœux du maire
- Diverses infos

**Nombre de membres en exercice:** 10

**Présents :** 10

**Votants:** 10

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois de novembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de SOUILHANELS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de SOUILHANELS, sous la Présidence de Monsieur Didier MAERTEN, Maire

**Présents :** MAERTEN Didier, KOPF Fabrice, MANCIET François, LOPEZ Frédéric, AYROLLES Elisabeth, CRAVERO Pascale, Philippe PIGUILLEM, , DIAZ José, CASANOVA Blandine, SIMELE Laurence

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 novembre 2024

Convocation du Conseil Municipal affichée le 05 novembre 2024 à 12h30 au tableau

### **POINT 1 : APPROBATION A L'UNANIMITE du procès-verbal de la séance du 08 octobre 2024**

### **POINT 2 : 2024-31 - Domaine : FONCTION PUBLIQUE - Sous-domaine : Autre catégorie de personnel –**

Organisation du service technique par convention avec la CCCLA

Monsieur le Maire indique au conseil municipal : suite à la rencontre du responsable des services techniques de la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois en octobre, la mise à disposition d'un agent de la CCCLA à raison de 3 journées complètes par semaine par semaine est nécessaire pour accompagner l'agent technique dans ses missions. Cela doit aussi favoriser un passage de relais avec l'agent actuel dans le cas où il parte de la commune.

Le tarif de ce service est de 25.50 €/heure.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler la convention de mise à disposition d'un agent de la CCCLA pour le service technique pour une durée de 6 mois à compter de novembre 2024.

**CHARGE** Monsieur le Maire de vérifier les conditions de réalisation de cette convention, de finaliser cet accord avec la CCCLA et de signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.**

**VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0**

### Questions diverses :

- **Virement de crédit** réalisé pour pouvoir procéder au paiement de l'extension de réseau électricité de l'Aire de jeux. Le montant avait été prévu au budget de l'année, mais pas dans la bonne rubrique comptable, donc comme cela est possible en M57, le Maire a demandé à virer les crédits nécessaires au bon article comptable et en informe le Conseil Municipal.

#### **DECIDE :**

##### **Article 1 :**

Considérant la nécessité d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin de régulariser les dépenses liées à l'extension de réseau électrique de l'Aire jeux Impasse des Ruches, il est procédé au virement de crédits suivant :

Objet	Section	Chapitre	Article	Montant
Paiement SYADEN Extension réseau Aire de jeux	Investissement	21	21538	- 5 754 €
Paiement SYADEN Extension réseau Aire de jeux	Investissement	20	204182	+ 5 754 €

##### **Article 2 :**

Le Maire, le secrétariat de mairie et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

- **Carrière agent technique** : réunion entre l'agent technique et M le Maire et le 3<sup>e</sup> adjoint ; clarification du calendrier et perspectives d'organisation pour les mois à venir.
- **Circulation et sécurité dans le village** : Opérations de sensibilisations à la vitesse à organiser en début d'année 2025. M Le Maire se charge de demander l'aide de la gendarmerie pour mener cette campagne.
- **Isolation foyer et école** : M le Maire est toujours en attente de devis concernant les diagnostics énergétiques demandés.
- **Stationnement gênant** aux abords de l'école et route du Cers : des courriers et mots vont être envoyés pour inviter au respect des règles de sécurité lors des stationnements.
- **Retours conseil d'école et réunion SIRS** : Remerciements et points sur les entretiens et aménagements demandés.
- **Matériel espace vert** : Un état des lieux du parc matériel technique sera réalisé dès que possible par le 2 et le 3<sup>ème</sup> adjoint. Il permettra d'établir le matériel à remplacer ou renouveler et de définir des priorités.
- **Colis fin d'année** : distribution le 14 décembre 2024
- **Vœux du Maire** : 11 janvier 2025

Date du prochain Conseil municipal : 14 janvier 2025 à 20h30.

Heure de levée de séance : 22h50.

Le Maire,  
Didier MAERTEN

La secrétaire de séance,  
Pascale CRAVERO

	<b>Signature</b>
<b>CRAVERO Pascale</b>	
<b>LOPEZ Frédéric</b>	
<b>MAERTEN Didier</b>	
<b>PIGUILLEM Philippe</b>	
<b>AYROLLES Elisabeth</b>	
<b>KOPF Fabrice</b>	
<b>CASANOVA Blandine</b>	
<b>DIAZ José</b>	
<b>MANCIET François</b>	
<b>SIMELE Laurence</b>	